



Expression des groupes du Conseil Municipal

Le groupe de la majorité

Dès le 1er septembre, élèves, enseignant(e)s, associations, bénévoles et élu(e)s ont repris leur activité. Plusieurs projets avancent pour améliorer votre cadre de vie et préparer Sadirac aux défis de demain. Les autorisations nécessaires à la création du cimetière sont en cours d'instruction, pour un démarrage des travaux début 2027. Les premières réflexions sur la Maison des associations voient le jour. Les mobilités évoluent : deux stations de 10 vélos en libre-service sont installées à Lorient et au centre-bourg, pour faciliter vos déplacements quotidiens. Côté voirie, les travaux du chemin de Brogeon seront finalisés d'ici la fin de l'année. Plusieurs études techniques sont menées pour réhabiliter les écoles du bourg.

Cet été restera marqué par l'épreuve et la solidarité. Face aux canicules, feux de forêt et tensions sur le réseau d'eau, Sadirac s'est mobilisée : collecte de dons ; dispositif Tranquillité Seniors ; accompagnement des personnes vulnérables. Une réflexion globale d'adaptation de nos équipements au changement climatique est en cours, et le SIAEPA de Bonnetan a lancé un programme d'investissement pour sécuriser notre alimentation en eau.

L'été a aussi apporté son lot de joie avec la Piste Gourmande, la Fête des Vins... autant de rendez-vous qui animent notre village. Notre cap pour les mois à venir ? Remplir nos engagements avec ambition pour répondre à vos attentes tout en tenant compte des enjeux climatiques et financiers.

Ensemble, continuons à faire de Sadirac une commune solidaire, résiliente et tournée vers l'avenir.

Les élus du groupe « J'aime Sadirac »

Le groupe de la minorité

Canicule et incendies ont marqué l'été. Ils rappellent que notre cadre de vie dépend de l'environnement. Dès la rentrée, cette exigence se joue aussi dans les écoles.

Nous pensons aux enfants, aux enseignants et aux parents, aux écoles du Bourg comme à Théodore-Monod (Lorient). Au Bourg, des problèmes structurels demeurent. Partout, la chaleur des classes et des locaux est une question de santé : elle ne peut attendre le seul projet de restructuration. Propriétaire des bâtiments (art. L. 212-4 du Code de l'éducation), la commune doit en assurer l'entretien et des conditions d'accueil adaptées. Des aides existent : 400 € par équipement de rafraîchissement jusqu'au 30 septembre 2026, second volet jusqu'au 30 juin 2027, en complément d'Edurenov et du Fonds vert. En juillet, nous avons demandé l'examen de ce dossier en commission École, avec la direction, les enseignants et les parents. Nous serons attentifs à la réponse du maire. Agissons tant que les crédits sont ouverts.

La révision du PLUi, politique communautaire, doit respecter les équilibres naturels. Une commission d'enquête indépendante, désignée par le tribunal administratif, a rendu en avril un avis favorable sous conditions : eau, assainissement, phasage de l'urbanisation. Elle invite à n'ouvrir les zones qu'au rythme des réseaux. La loi veut que l'élu rende compte. Nous demandons que les choix retenus pour Sadirac soient exposés clairement, afin d'être compris de toutes et de tous.

Bonne rentrée. Nous restons à votre écoute.

Les élus de la minorité